Image not found or type unknown

Litige avec proprietaire

Par **Audrey Gouron**, le **02/10/2018** à **18:31**

Bonjour je viens vers vous pour quelques informations concernant un litige avec mon ancien proprietaire. Nous avons quittés notre ancien logement le 15 juillet 2018. L'état des lieux avait quelques petites choses que nous avons validés avec le propriétaire. Début septembre nous recevons un courrier de sa part nous informant qu'il gardé notre depot de garantie de 600e il y avait 440 e de travaux fait par lui même quil bous facturé , une hotte alors que l'edl d'entrée et de sortie était nickel un pot de peinture pour repeindre le portail .un mitigeur et un pot de colle pour recoller une baguette.nous avons été ok pour 2 choses inscrites dans l'edl de sortie.il bous devait donc 468e.je lui ai envoyé un courrier lui indicant mes droits. Quelques jours plus tard j'ai appris par la CAf qu'il avait reçu ma allocation logement...ce qu'il a surement "oublié "de me dire et de me rembourser sans délai.au 15 septembre toujours pas de réponse à mon courrier... date légale des 2 mois de restitution du depot de garantie .au2 octobre 2018 je reçois un nouveau courrier m'indiquant qu'il avait fait un devis au 29 septembre pour refaire une chambre car il y avait un trou...devis d'une valeur de 484e...ma question est...Je veux récupéré mon allocation logement mais je sais que comme il ne veux pas me donner d'argent il va refaire un devis j'en suis sur est certaine...a t'il le droit de refaire un devis à chaque courrier juste pour combler ce qu' il me doit en devis? A ce rythme je vais avoir des devis tous les mois...merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **03/10/2018** à **14:54**

Bonjour,
vous avez signé in EDL de sortie; il doit s'y tenir !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés